



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre

Réf : BDC\_CM/2025-04/13099JRS

Paris, le 12 MAI 2025

Madame Corinne BÉROUJON RABBERTZ  
Présidente de l'Association pour la  
Protection de l'Environnement  
Collongeois (APEC)  
206 route de la Combe  
74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE

*Chère* Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de régularisation du péage de la section de l'autoroute A40 située entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois.

Je me permets de rappeler que cette section n'a jamais été gratuite : entre 1991 et 2016, les frais d'exploitation étaient pris en charge par le Conseil départemental de la Haute-Savoie qui n'a pas souhaité proroger cette convention, conduisant à une situation de non-droit dénoncée par la Cour des comptes en 2019.

Le Gouvernement a souhaité prendre le temps de la concertation pour régulariser le péage sur cette section. Toutefois, son principe en est inéluctable comme l'a encore tout récemment rappelé l'autorité de régulation des transports par son avis du 6 février 2025.

La régularisation du péage sur la section conduira à une tarification plus juste, en corrigeant la situation actuelle dans laquelle certains usagers empruntant la section ne la payent pas ; d'autres la payent sans l'emprunter. À la suite de la concertation menée sous l'égide du préfet de la Haute-Savoie, des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre :

- la remise à péage est accompagnée d'un abattement exceptionnel de 35 %, dès le premier trajet, pour les usagers disposant d'un badge, auquel s'ajoutent les réductions pour les usagers fréquents proposées classiquement par ATMB. Ainsi, les usagers fréquents paieront moins de 1 euro leur trajet entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois ;
- les conditions de circulation des usagers seront améliorées par des aménagements réalisés aux deux extrémités de la section, au niveau de Saint-Julien-en-Genevois et d'Etrembières.

.../...



Soyez assurée de ma vigilance pour que les conditions d'acceptabilité identifiées dans le cadre de la concertation soient mises en œuvre. Notamment, en complément des dispositifs déjà présentés, j'ai d'ores et déjà demandé à ATMB de poursuivre le développement du covoiturage, via l'augmentation de l'offre de parkings de covoiturage et la pérennisation de l'offre « JE COVOIT ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à Vous

1 an 1

Philippe TABAROT